

APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION 2026/2027

POUR UN ARTISTE PHOTOGRAPHE

CONTEXTE

Le programme de résidences de recherche et de création en Dordogne est un dispositif départemental qui a pour ambition de favoriser la création contemporaine dans un département riche de ses références artistiques léguées par l'Histoire de l'Homme.

Coordonné par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, il repose sur un partenariat entre l'État – Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne, les villes et organismes qui accueillent les artistes en résidence et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

PORTEURS DU PROGRAMME

L'Agence culturelle départementale Dordogne - Périgord

Elle porte une mission de service public de la culture sur l'ensemble du territoire de la Dordogne dans les domaines des arts vivants et visuels. Concernant le secteur Arts visuels, l'Agence culturelle organise avec des partenaires du territoire des expositions, accueille des artistes en résidence, soutient la création et la production artistique et accompagne les artistes dans leur structuration tout comme dans leur recherche plastique. Parallèlement, elle développe différents programmes de médiation en direction de tous les publics.

Le programme de résidences de création a pour ambition d'encourager la création et favoriser la présence artistique dans le département, en offrant à des artistes plasticiens la possibilité de s'immerger dans un territoire riche d'Histoire et de références artistiques. Durant leur séjour en résidence, les artistes invités s'inspirent des spécificités de l'environnement et mènent de nouvelles expérimentations aboutissant souvent à la conception d'œuvres. Ces résidences permettent également de créer des temps de partage et d'échanges privilégiés entre les artistes accueillis et la population.

culturedordogne.fr

Le Syndicat Mixte des Eaux [SMDE 24]

L'artiste sera accueilli par le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24). Ce syndicat départemental a une mission essentielle : garantir une eau potable de qualité, en quantité suffisante et au prix le plus juste, pour tous les abonnés du département.

En rassemblant les collectivités impliquées dans la gestion de l'eau potable, le SMDE 24 fédère les territoires autour de la protection de la ressource en eau, assure une solidarité départementale des investissements réalisés et mutualise les moyens grâce aux compétences « à la carte ».

Afin de reconquérir la qualité de l'eau, le SMDE 24 anime un programme d'actions territorial (PAT). Le programme d'actions a débuté en 2022 et se termine en mars 2027. Les actions mises en œuvre sont co-construites avec une grande diversité de partenaires agissant sur le territoire : acteurs agricoles, industriels, élus, financeurs et partenaires institutionnels. Les partenaires du programme d'action sont : la Chambre d'agriculture de la Dordogne, les coopératives et négoce (dont la SCAR), Agrobio Périgord, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Syndicat mixte du bassin de l'Isle, Prom'haies.

smde24.fr

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Offrir à un artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique nourrie des ressources (humaines, paysagères, patrimoniales, économiques, agricoles, artisanales et industrielles) et des projets culturels du site qui l'accueille,
- Apporter aux habitants une autre lecture de leur territoire,
- Permettre aux publics de se familiariser à l'art et à la création contemporaine par la pratique, l'échange, les rencontres, le croisement de médiums artistiques,
- Faciliter la rencontre des habitants avec l'artiste en rendant visibles les processus de création et en favorisant la découverte de son métier.

ORIENTATION DE LA RESIDENCE AVEC LE SMDE 24



La résidence se déroulera sur l'aire d'alimentation du captage de la Valouse qui couvre 2 928 hectares, et concerne 3 communes en Dordogne (La Coquille, Saint Priest Les Fougères, Saint Pierre de Frugie) et une commune (Bussière-Galant) en Haute-Vienne. La prise d'eau brute de la Valouse présente d'importantes problématiques de qualité de l'eau liée à des pollutions phytosanitaires, de cyanobactéries et d'arsenic. Elle a ainsi été classée captage prioritaire au niveau national lors de la conférence environnementale de 2015.

L'artiste photographe est invité à porter un regard sensible sur des activités et des actions liées au captage de la Valouse telles que :

- Les activités quotidiennes, agricoles, industrielles qui influencent la qualité de l'eau
- Les actions mises en œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau
- La relation vitale que l'être humain entretient avec cette ressource

Une approche artistique avec une attention particulière à l'humain sera privilégiée.

ACTIONS CULTURELLES

Durant la résidence, en plus du temps de création, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics : habitants, enseignants, élèves, membres d'associations (jeunes et adultes), conseillers municipaux et départementaux...

L'artiste proposera également des actions culturelles en lien avec son travail et/ou fera des propositions de personnes habilitées à les mener (rencontre et/ou conférence, encadrement d'ateliers de pratique artistique, propositions de projection de films...)

DEROULEMENT

Le séjour se déroule de septembre 2026 à mars 2027 pour une durée de 8 semaines dont 2 semaines consacrées aux actions culturelles. Il est rythmé par 3 temps forts :

- temps d'immersion, de recherche et de création
- temps de rencontres et d'échanges avec les publics
- temps de restitution publique des recherches menées en résidence

CONDITIONS

Responsables et interlocuteurs

Les représentants du SMDE 24 et de l'Agence culturelle départementale seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste. Ils l'accompagneront au cours de sa recherche et mettront en œuvre tous les moyens afin de faciliter l'aboutissement du projet.

Conditions d'hébergement et de travail

Un logement meublé sera mis à disposition de l'artiste durant la résidence. Seront pris en charge les frais suivants : eau, électricité, charges locatives.

Conditions financières

Le budget alloué pour la résidence comprend les frais :

- de recherche, production et technique, droits d'auteur, frais de déplacement et repas d'un montant de 9 500 €, versé à l'artiste,
- liés aux actions culturelles, aux temps de médiation et d'ateliers de pratique artistique (matériel, rémunération, déplacement et repas) d'un montant maximum de 3 900 €, versé à l'artiste et/ou aux personnes habilitées,
- de diffusion, coordination, communication et valorisation.

SELECTION

Critères d'éligibilité

- Être artiste auteur.e professionnel.le
- Être titulaire du permis B et disposer d'un véhicule

Modalités

- Sélection sur dossier, par un comité de pilotage constitué des représentants des partenaires : SMDE 24, Agence culturelle départementale, et sous réserve : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Dordogne, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, ...
- Puis choix définitif après entretien avec les 2 ou 3 artistes présélectionnés et le comité de pilotage.

Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **15 juin 2026** – Un AR des candidatures sera systématiquement envoyé par mail dans les 7 jours maximum suivant la date du dépôt
- Entretien avec les artistes présélectionnés et choix de l'artiste en résidence : **juillet 2026**
- Début de la résidence : **septembre 2026** – Fin de la résidence : **mars 2027**

Constitution du dossier de candidature

La candidature sera constituée d'un seul dossier PDF contenant :

- Une lettre d'intention (1 page maximum)
- Une présentation synthétique de votre démarche artistique et de vos travaux avec des visuels légendés et un CV

Un projet n'est pas demandé au préalable car il s'agit d'une résidence de création à partir des ressources et du contexte du lieu de résidence. Les duos ou collectifs d'artistes peuvent déposer une candidature.

INSCRIPTION

Déposer le dossier complet en un seul PDF, avant le **15 juin 2026** sur le site www.residencesartistes.fr

RENSEIGNEMENTS

- Violaine Marolleau, chargée de projets arts visuels
Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord - 2 place Hoche - 24 000 Périgueux
05 53 06 40 04 - v.marolleau@culturedordogne.fr
- Pauline Kersual, chargée de communication
SMDE 24 - ZAE Péri Ouest, 5 bd Henri Jacquement, 24 430 Marsac sur Isle
05 53 46 40 49 - pauline.kersual@smde24.fr

